

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 5 OCTOBRE 2021
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO

DC 2021-108

OBJET : Approbation de la convention de partenariat avec EpaMarne pour la mise en œuvre de la clause sociale d'insertion dans les marchés publics.

Membres en exercice	90
Présents titulaires	74
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	10
Absents	6

Votants	84
Abstention	0
Suffrages exprimés	84
Pour	84
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENHAMED, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Eveline BESNARD, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Gilles CARREZ, Emmanuel CHAMPETIER, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Véronique CHEVILLARD, Florence CROCHETON, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Téo FAURE, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Delphine HERBERT, Catherine HERVE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Anne KLOPP, Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Marie-Hélène MAGNE, Bénédicte MARETHEU, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Pierre MIROUDOT, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Catherine PRIMEVERT, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Aurore THIROUX, Virginie TOLLARD, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN.

Représentés :

Agnès CARPENTIER représentée par Pierre-Michel DELECROIX, Stéphane CHAULIEU représenté par Thierry BARNOYER, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Marc MEDINA représenté par Eveline BESNARD, Pascale MOORTGAT représentée par Carole DRAI, Deborah MUNZER représentée par Jean-Paul DAVID, Florentine RAFFARD représentée par Adrien CAILLEREZ, Germain ROESCH représenté par Sylvain BERRIOS, Céline VERCELLONI représentée par Téo FAURE, Julien WEIL représenté par Florence CROCHETON.

Absents :

Christian CAMBON, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Christian FAUTRE, Nassim LACHELACHE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Igor SEMO.

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2021

OBJET : Approbation de la convention de partenariat avec EpaMarne pour la mise en œuvre de la clause sociale d'insertion dans les marchés publics

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, notamment ses articles 81, 115, 123 et 148,

VU la délibération du Conseil du Territoire du 18 décembre 2017, portant sur la mise en œuvre d'une Analyse des Besoins Sociaux (ABS), telle que le prévoient les articles R123-1 et 2 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF),

CONSIDERANT que l'Insertion y est plébiscitée comme thématique prioritaire, à l'échelle intercommunale,

CONSIDERANT que le Conseil du Territoire du 16 Décembre 2019 a approuvé les protocoles d'engagements renforcés et réciproques portant avenants aux contrats de ville de Champigny-sur-Marne, Fontenay-sous-Bois, Saint-Maur-des-Fossés et Villiers-sur-Marne et incluant l'insertion parmi les priorités des politiques publiques du Territoire,

CONSIDERANT que le Territoire Paris Est Marne & Bois s'est engagé à développer une politique volontariste en matière d'Insertion socioprofessionnelle des publics les plus en difficulté,

CONSIDERANT que l'aménageur EpaMarne nous a sollicité pour conventionner et l'accompagner dans la mise en œuvre des clauses d'insertion de ses grands chantiers urbains,

VU l'avis de la Commission Urbanisme, Aménagement, Politique de la Ville du 28 Septembre 2021,

DELIBERE

ARTICLE 1 :

APPROUVE la Convention de partenariat avec EpaMarne pour la mise en œuvre de la clause sociale d'insertion dans les marchés publics.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président à signer ladite convention et tout document y afférent.

ARTICLE 3 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

O. Capitano
Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211-1
et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne,

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20211005-DC2021-108-DE
Date de télétransmission : 07/10/2021
Date de réception préfecture : 07/10/2021